



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :
Corinne VINCENT
☎ 02.21.27.30 84

pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

**Compte-rendu de la réunion
du jeudi 7 septembre 2023**

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

Président :

- **M. David COCHU**, Secrétaire Général de la Préfecture.

Étaient présents :

Représentants des services de l'État :

- **M. Xavier GAUTIER**, direction départementale de la protection des populations (DDPP)
- **M. Bruno LEBRETON**, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- **Mme Claudine LEBORGNE**, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- **Mme Muriel PEREZ**, délégation départementale de l'agence régionale de santé Bretagne (Dd-ARS)
- **M. Corinne VINCENT**, adjointe au chef du bureau du développement durable – Préfecture

Représentants des Collectivités Territoriales :

- **M. Didier YON**, conseiller départemental
- **M. Jean-Louis NOGUES**, maire de Saint-André-des-Eaux
- **Mme Evelyne GASPAILLARD**, maire de Saint-Vran

Représentants du monde associatif :

- **M. Frédéric BOUSQUIÉ**, représentant la Fédération des Côtes-d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- **M. Dominique GUIHO**, représentant de Glaz Natur
- **M. Vincent URIEN**, représentant l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Représentants des Organisations Professionnelles :

- **Mme Christine TOUZÉ** chambre d'agriculture
- **M. Philippe ROBERT**, UPIA-MEDEF

Experts dans les domaines de compétence de la commission :

- **Cdt Fabien HERAUX**, service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor (SDIS)
- Personnes qualifiées désignées par le Préfet, dont un médecin :
- **M. Francis NATIVEL**, association « Eau et Rivières de Bretagne » (ERB)
- **M. Gilles MARJOLET**, hydrogéologue suppléant

Assistaient également à la séance :

- **M. Daniel KERSUAL**, direction départementale des territoires et de la mer
- **M. Franck LUCAS**, direction départementale des territoires et de la mer
- **Mme Catherine JAMET**, direction départementale de la protection des populations
- **M. Arnaud MONTIGNY**, chambre d'agriculture
- **A/C Ludovic FELLER**, service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor (SDIS)

Membres absents :

Représentants des services de l'État :

- **M. Ianis PROAL**, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civiles, excusé, donne mandat à Mme Corinne VINCENT
- **Mme Anne VAUTIER-LARREY**, unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (UD-DREAL), excusée, donne mandat à M. Xavier GAUTIER
- **Mme Pauline HERBERT**, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), excusée, donne mandat à Mme Claudine LEBORGNE

Représentants des Collectivités Territoriales :

- **Mme Gaëlle ROUTIER**, conseillère départementale, excusée

Représentants des Organisations Professionnelles :

- **M. Mathieu NICOLAS**, CCI, excusé

Experts dans les domaines de compétence de la commission :

- **Mmes Gaëlle BIARD et Magaly BOZEC**, CARSAT, excusées

Prochaine séance : le jeudi 5 octobre 2023

Ordre du jour : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Horaires : 09h30 – 11h00

Document rédigé par : Corinne Vincent

VOTANTS : 18 voix dont 3 mandats, soit 15 votants

Approbation du compte-rendu du CoDERST du 06 juillet 2023

DOSSIERS EXAMINES EN SEANCE

LOI SUR L'EAU

Rapporteur : Direction départementale des territoires et de la mer

Autorisation

1	SAINT-BRIEUC	SBAA Renouvellement de l'autorisation environnementale concernant le système d'assainissement collectif du Légué (station d'épuration, réseaux, déversoirs d'orages...) Enquête publique Avis favorable
---	---------------------	---

Un des représentants de la DDTM présente le dossier et propose un avis favorable au renouvellement de l'autorisation environnementale relatif au système d'assainissement de l'agglomération de Saint-Brieuc.

Le système d'assainissement collectif du Légué a fait l'objet de lourds travaux d'amélioration ces derniers mois. Des actions complémentaires sont programmées sur les mois et années à venir. Des actions en amont de la station sont menées afin de réduire et réguler les flux hydrauliques qui sont à l'origine de nombreux déversements, en période pluvieuse. L'intrusion d'eaux claires parasites (eaux pluviales principalement) dans le réseau d'eau usées, reste le principal point de non-conformité.

Parmi les mesures mises en œuvre, il faut noter la réalisation d'un bassin tampon, rue du Légué, mis en service fin juin 2023, le redimensionnement du traitement physico-chimique, biologique et l'ajout du traitement UV sur l'ensemble des effluents en sortie de station (à venir).

Cinq nouveaux points de contrôle des eaux ont été actés, en amont et en aval de la station, afin de vérifier les différences de qualité de l'eau. Ces contrôles mensuels se font sous forme de prises d'échantillons.

La station du Légué est bien intégrée dans son environnement paysager et les travaux sont réalisés principalement à l'intérieur des bâtiments existants.

Le représentant de la fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique s'interroge sur la périodicité des rejets par rapport aux marées. Le rapporteur lui confirme que les rejets sont stoppés à marée basse.

Le rapporteur rajoute qu'en période estivale, le débit est plus faible et qu'il n'y a pas d'eau claire parasite, ou très peu.

Le rapporteur explique le fonctionnement du **bassin tampon** qui a été créé rue du Légué à Saint-Brieuc. C'est un bassin enterré de 4000m³ qui permet de mettre en attente des eaux usées qui arrivent en excédent vers la station d'épuration en cas de pluie importante. Auparavant, ce surplus d'eaux usées était dirigé vers des déversoirs d'orage et le trop plein partait vers le milieu naturel.

L'objectif est de supprimer les déversoirs d'orage et faire en sorte que la station puisse traiter ces eaux, ultérieurement et de façon régulée.

Un gros travail a été mené sur les eaux claires parasites afin qu'elles ne se retrouvent pas dans les réseaux d'eaux à traiter (recherche de fuite sur les canalisations d'eau potable).

Le représentant de Glaz Natur soulève la question de la séparation des eaux, en particulier en milieu urbain, avec l'obligation en cas de transaction immobilière de se raccorder aux réseaux séparatifs, à savoir un pour les eaux pluviales et un pour les eaux usées.

Le rapporteur ainsi que l'hydrogéologue précisent que tous les quartiers de Saint-Brieuc ne disposent pas de **réseaux séparatifs**. Tout le centre de Saint-Brieuc a un **réseau unitaire**, eaux pluviales et eaux usées se retrouvent dans le même réseau et sont dirigées vers la station du Légué.

Cette situation est historique et ne pourra techniquement pas être modifiée sur l'ensemble du territoire concerné. Néanmoins chaque fois que cela est possible, un réseau séparatif est installé en remplacement du réseau unitaire.

Par ailleurs, ces travaux nécessitent également de prendre en charge les eaux pluviales et de les diriger vers des bassins de gestion des eaux pluviales.

L'hydrogéologue indique l'obligation, depuis environ 30 ans, de prévoir un réseau séparatif pour les nouvelles infrastructures.

L'hydrogéologue pose également la question de la part des **eaux industrielles et domestiques** traitées par la station du Légué.

Le rapporteur ne connaît pas précisément la proportion mais celle-ci est inférieure à 50 % sans quoi la station relèverait du régime des ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) à l'instar de Lamballe Armor où la proportion d'eau usées industrielles est de 80 %.

Post CoDERST : la part ICPE de la charge organique représente environ 10 % et 6% en charge hydraulique.

Le représentant de l'association ERB demande si des campagnes de désimperméabilisation ont été, ou vont être menées.

Le rapporteur indique que dans le cadre de la GIEP (gestion intégrée des eaux de pluies), un travail est engagé sur ce point dans tous les secteurs.

L'hydrogéologue tient à rappeler la qualité granitique du sol et la construction de la ville sur des carrières ce qui limite les possibilités d'infiltration et la désimperméabilisation.

Les représentants de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) sont invités à entrer et à se présenter :

Mme Aurore LE MAITRE , responsable de la donnée,

M. Jacques Yves PICARD , chef du service patrimoine.

Ils excusent M. LE GALL, vice-président de SBAA en charge de l'eau et de l'assainissement.

Ils rappellent la situation de la station et expliquent les difficultés et les contraintes liées au réseau unitaire très présent à Saint-Brieuc et leurs incidences sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Ils présentent les programmes de travaux en amont de la station :

- travaux séparatifs : eaux usées / eaux pluviales,
- travaux de stockage des eaux pluviales par la création du bassin tampon de la rue du Légué (4000m³ mis en service fin juin 2023), dont ils soulignent l'impact positif sur la qualité des eaux de baignade, relevé dès cet été 2023 (plages du Valais et de Saint-Laurent, Martin plage),
- recherche des eaux claires parasites liées à l'état des réseaux,
- désimperméabilisation à l'occasion de travaux comme TEO (Transport Est Ouest – bus à haut niveau de service),
- nouvelle bache de stockage à l'étang de Douvenant et renvoi des eaux vers une autre station (Moulin Héry à Yffiniac),
- arrêt de l'activité de 2 stations non conformes : STEU de Trémuson Les Mines et STEU du Sépulcre à Plérin,
- démarches auprès des particuliers qui ont des jardins pour les inciter à récupérer les eaux de pluie des gouttières.

L'ensemble de ces travaux a permis de réduire le volume d'eau « envoyé » vers la station et par conséquent le nombre de non-conformité, en particulier en cas de pic hydrologique.

Le représentant de l'association CLCV souhaite savoir quelle est la proportion de réseau unitaire à Saint-Brieuc.

Les représentants de SBAA indiquent qu'une surface urbanisée dense d'environ 100 hectares est concernée (place de la Grille, Saint-Michel et la Gare). Le bassin tampon de la rue du Légué a été précisément installé pour traiter les eaux de ces quartiers.

Les actions de **désimperméabilisation** vont prendre du temps. Cependant, elles ne peuvent pas être déclinées partout. Par exemple, la place de la Liberté se situe sur un sol pollué qui ne permet pas ce type d'action.

La GIEP permet des actions sur le long terme, vertueuses (recharge des nappes phréatiques, plantations d'arbres...),

L'hydrogéologue tient à préciser que ces actions de désimperméabilisation entraîneront la réapparition de certaines sources aujourd'hui taries ; en effet, l'eau infiltrée réapparaîtra ailleurs et pourrait être source de contentieux.

Le représentant d'ERB interroge les représentants de SBAA sur le budget financier et humain dédié à ces actions.

Ils répondent que les travaux sur la station ont un coût qui varie entre 5 et 10 millions d'euros et s'étalent sur 5 à 10 ans.

Le bassin tampon de la rue du Légué et les travaux sur les réseaux dans ce quartier ont coûté 7 millions d'euros.

Le personnel dédié représente environ 120 personnes sans compter les bureaux d'étude et entreprises locales.

Le représentant de l'association CLCV souhaite connaître le **plan de contrôle** des branchements et réseaux programmé par SBAA.

Les représentants de SBAA indiquent qu'un service dédié a été créé pour 32 communes. Par ailleurs, des contrôles sont réalisés ponctuellement à l'occasion de vente ou lors de la réalisation de travaux, les contrôles sont alors programmés en amont. Ils soulignent un équilibre économique précaire pour mener de grandes campagnes de contrôles. Néanmoins, l'achat de 10 appareils pour réaliser des tests par fumigène (plus rapide) pour déceler les défauts de raccordement aux réseaux, va permettre de mieux cibler les sites à contrôler.

Un représentant de la DDTM et l'hydrogéologue précisent que les effets du **changement climatique** bouleverseront les références centennales et décennales. L'analyse des pluies sur les périodes passées ne seront plus utiles en cas de changement de climat. Cette évolution n'est pas prévisible, elle ne permet pas d'anticiper l'acceptabilité du milieu. C'est pourquoi l'autorisation d'exploiter est désormais délivrée pour 15 ans et non plus pour 20 ou 30 ans comme auparavant. Des systèmes plus performants devront être inventés. Il faut noter que les petits systèmes de traitement des eaux montrent aujourd'hui leurs limites mais qu'à l'époque de leur construction, ils étaient performants.

Un représentant de la DDTM indique que la nouvelle réglementation concernant la réutilisation des eaux usées (REUT, décret du 29 août 2023) n'a que peu d'impact sur le fonctionnement d'une STEP.

Le représentant d'ERB demande si les échéances indiquées dans le rapport seront tenues :

- 2027 : fin des travaux sur la STEP (filtres UV, amélioration de la sécurité sur la méthanisation des boues...),
- 2031 : travaux sur les réseaux (eaux parasites et séparation des réseaux)

Le représentant d'UPIA-MEDEF souhaiterait connaître les **flux d'azote et de phosphore**.

Les invités ne disposent pas des chiffres mais s'engagent à les transmettre ultérieurement aux membres du CoDERST.

Post CoDERST : Les flux annuels en sortie de la STEP du Légué pour l'année 2022 :

- N-NO3 : 23 700 kg
- Phosphore total : 6 070 kg

(Les flux globaux de N-NO3 arrivant en baie de Saint-Brieuc sont de l'ordre de 1400 à 1500 tonnes annuelles).

Avant de passer au vote, le représentant de la DDTM tient à souligner les efforts, la qualité du travail et l'investissement (notamment financier) de SBAA sur ce dossier ainsi que le travail de ses équipes (dossier traité en un an) et la coopération entre les deux structures.

Il relève également que, depuis le transfert de compétence de l'assainissement vers les EPCI (établissement public à coopération intercommunale), de grandes avancées ont pu être réalisées, facilitées par la forte réduction du nombre d'interlocuteurs. Il s'en réjouit compte tenu des enjeux de ce sujet qu'est la gestion de l'eau.

Les membres du CODERST n'ayant plus de question, le président soumet le projet au vote.

Avis favorable

Avis favorable : 18

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Le représentant de la DDTM propose aux membres du conseil de présenter, lors du CoDERST de décembre prochain, le fonctionnement d'une station d'épuration et le bilan

global des résultats des conformités des stations du département des Côtes d'Armor. Cette proposition reçoit un avis favorable à l'unanimité.

INSTALLATIONS CLASSÉES ÉLEVAGES

Rapporteur : Direction départementale de la protection des populations

Enregistrement

2	SAINT BARNABÉ	GAEC DE BOCAUDRAIN Extension de l'élevage bovin à 200 vaches laitières Consultation du public Avis favorable
---	----------------------	---

Le représentant de la DDPP présente le dossier et propose d'émettre un avis favorable à la demande du pétitionnaire sous réserves des prescriptions reprises dans le projet d'arrêté.

Le représentant du SDIS relève que la poche incendie indiquée dans le dossier ne figure pas dans leur base de données.

Le rapporteur lui précise que la poche est indiquée « présente » dans le projet d'arrêté, car la facture correspondante a été fournie par l'exploitant.

Le représentant d'ERB souligne l'importance des contrôles et souhaite savoir si l'élevage est en « hors sol » en tout ou partie.

Le rapporteur indique que l'élevage est exclusivement en pâture et le conseiller départemental confirme que les seuils de pâture sont respectés au vu du nombre de vaches.

Les membres du CODERST n'ayant plus de question, le président soumet le projet au vote.

Avis favorable

Avis favorable : 16

Avis défavorable : 2

Abstention : 0

3	PLOUNEVEZ QUINTIN	EARL DE POULANGOFF Extension de l'élevage avicole à 40000 emplacements Consultation du public Avis favorable
---	--------------------------	---

DOSSIER AJOURNÉ

4	SAINT-LAUNEUC	EQUIPAGE DE LA HARDOUINAIS Régularisation d'un élevage de chiens Consultation du public Avis favorable
---	----------------------	---

Le représentant de la DDPP présente le dossier et propose d'émettre un avis favorable. Il confirme au représentant du SDIS que les mesures contre l'incendie ont bien été mises en place.

Mme la maire de Saint-Vran (commune voisine de Saint-Launeuc) indique que le site est bien accepté sur le territoire, qu'il est bien entretenu, qu'il ne présente pas de difficulté en matière d'environnement et que les animaux sont bien traités. Pour en attester, de nombreuses visites y sont organisées.

Le représentant de Glaz Natur s'étonne de l'engouement pour ce type d'activité (la vénerie).

Les membres n'ayant plus d'observation, le président soumet le projet au vote.

Avis favorable.

Avis favorable : 15

Avis défavorable : 1

Abstention : 2

DOSSIERS LISTÉS

Dossiers listés pour l'information des membres du conseil, en vue de la rédaction d'arrêtés préfectoraux

Direction départementale de la protection des populations

0Autorisation

5	HAUT CORLAY	SCEA DU BOIS DU PONT co-exploitation EARL DE KERNONEN Demande de co-exploitation des 2 élevages de volailles pour un effectif global de 149947 emplacements Avis favorable
6	PLÉNÉE JUGON	SCEA COUICLANG Modification des conditions d'exploitation, sans évolution des effectifs porcins soit 5744 animaux équivalents Avis favorable
7	GUITTÉ	SARL DARTOIS Extension de l'effectif porcin annuel moyen reproducteurs, soit 1272 emplacements, construction d'une fosse et mise à jour du plan d'épandage Avis favorable
8	PLOUASNE	Philippe HUET Augmentation des effectifs porcins soit 4144 emplacements et construction d'une maternité Avis favorable

Enregistrement

9	PLUDUNO	EARL GEREL Réduction des effectifs porcins pour un total de 918 animaux équivalents et mise à jour de la gestion des déjections Avis favorable
10	HÉNANSAL	EARL Séraphin CHASLE Régularisation des effectifs porcins à 1438 animaux équivalents et mise à jour du plan d'épandage Avis favorable

11	PLUDUNO	SCEA DU PLESSIX MEEN Restructuration de l'élevage porcin pour un effectif de 1830 animaux équivalents, arrêt de l'atelier truies et mise à jour du plan d'épandage Avis favorable
12	PLUDUNO	SCEA DU TERTRE PINEUF Extension de l'élevage porcin pour un effectif de 1844 animaux équivalents et mise à jour du plan d'épandage Avis favorable
13	PLUDUNO	SCEA DE PENHOET Réduction des effectifs porcins et mise à jour du plan d'épandage. Avis favorable
14	TRÉBRY	SCEA DE LA VILLE ES SAUDES La mise à jour du plan d'épandage en annexe de l'élevage porcin de 992 animaux équivalents Avis favorable

Les dossiers numéros 6, 8, 10 et 12 ont recueilli un avis défavorable du représentant de l'association ERB.

Et les dossiers numéros 7, 8 et 12 ont recueilli un avis défavorable du représentant de l'association CLCV.

La séance est levée à 11h00.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



David COCHU